

R. bymissive van Heer van Zuylichem aen H. A. A. gese. uyt London den 29 August. 1664.

Copie

Orange ce 23. Juillet 1664.

Monsieur.

Par ma dernière j'ay eu l'honneur de vous faire scavoir  
quelque chose de la conduite des mal intentionnez au  
service de S. A. et de la grande assidue et grand attachement  
des Principaux devers Mons<sup>r</sup> de Gouët, maintenant  
je vous informeray des monopoles qu'il y a ici  
au Chasteau. Et le delayement que ledit S<sup>r</sup> de  
Gouët faisoit de partir pour Paris, n'estoit que pour  
acheuer ce qui avoit esté delibere et concerté dans  
les assemblees qui se sont faictes tout les jours, dequoy il  
est bon que vous vous prenez garde, Monsieur afin  
d'eviter les effects de leur mauvais dessein, je suis per-  
suade que la chose estant tresimportante, que le S<sup>r</sup> Saubin  
ou Mons<sup>r</sup> de Lubiers, vous en auront informé ou ils  
L'auront deub faire, bien qu'on n'en aye pou avoir une  
entiere et certaine cognoissance, la quelle il vous sera aise  
d'avoir par la maniere d'agir dudit Sieur de Gouët, dans  
ces assemblees qui se sont tousjours faictes au Chasteau  
estoyent les Consuls premier et second, affaivoir le jeune  
Granetier, et l'aïeur, Beauueset viguier, et Gendre du S<sup>r</sup>  
Alonsson, les S<sup>r</sup> Alonsson L'advocat et Rochel Blanc  
et le jeune Aymar, le Sieur Casme Chanoine et quelques  
autres du Chapitre. Piegirand y a assiste quelques fois,  
Goichard et redibet et Saunier et le vieux Aymar, Mais  
ceux qui y ont assiste ordinairement, et qui ont tout  
resolu ausquels tous les autres ont desore sont d'Alanson  
L'Adv. Rochel Blanc, le jeune Aymar et Beauueset, et  
le jeune granetier et Cosan, il a esté premierement propose  
qu'il falloit manir des bons certificats et des bonnes

attestations led<sup>t</sup> S<sup>r</sup> de Gant, comme les plaintes qui ont  
esté faictes à Mons<sup>r</sup> de Bezons ne sont pas véritables  
et qu'elles ont esté faictes par des personnes passionnées  
et practiquées et qu'ainsi elles ne doivent rien valoir  
pour nuire à Ceux, contre qui elles sont esté faictes  
Et au moyen desdits certificats demander la continuation  
dudit S<sup>r</sup> de Gant au Gouvernement, Lesquels certificats  
sont signez par ces Monopoleurs et par leur adherants  
Et vous verrez Mons<sup>r</sup> que led<sup>t</sup> S<sup>r</sup> de Gant se faire  
fort de cela, Ce qui ne pourra et ne debara entrer  
en consideration, Car qui a requis ces assemblées, parde-  
vant qui ces Propositions sont esté faictes, Il faut en  
pareilles choses des juges commis expressement pour autho-  
riser lesdites assemblées, et pour recevoir les propositions  
ou en ces assemblées tout cela y manque Car il n'y a  
aucun qui soit esté requis ni qui aye de Legitime vocation  
pour cela, et mons<sup>r</sup> de Bezons qui a reçu les plaintes  
estoit commis par le Roy, et d'ailleurs ce que le S<sup>r</sup> de  
Rocheblanc peut avoir fait, Car ça esté un des  
Principaux arbutants, ne peut porter aucun prejudice,  
puis qu'il n'est pas habitant de ceste ville, n'ayant jamais  
voulu se faire recevoir pour tel et se rendre Sujet de  
Son Altesse, quoij qu'il en aye esté requis souvent, mesmes  
il est sur le point de se retirer tous les jours au Dauphiné  
avec sa famille, et a cest effect il a achepté Maison dans  
le mont Selimard, outre quelques terres qu'il a en lad<sup>te</sup>  
Province, et vous remarquerez Nil vous plaist que le S<sup>r</sup> de  
Gant a fort flatté led<sup>t</sup> S<sup>r</sup> de Rocheblanc et l'a fort  
carressé il luy a fait present d'une belle espee, Ce S<sup>r</sup>  
de Rocheblanc a esté practiqué par Alenson et L'adv<sup>t</sup>  
a cause qu'il est Comte de Donas sans fondement au moins  
bien foible, Car je le seay fort bien, Et que ces trois Mess<sup>rs</sup>  
L'advocat Rocheblanc, estoient ordinairement au Chasteau  
d'ou ils ne sortoient que pour se retirer sur le soir, et ils appel-  
loient le jeune granetier comme Consul;

On dit pour chose assurée, qu'ils ont ouvert les armoires  
de S. A., où les Papiers concernant L'Etat sont  
bien qu'ils n'ayent pas toutes les Clefs ils ont les  
Serrures qu'ils peuvent faire ouvrir quand bon leur  
semble, ils y ont pris quantité des Papiers que led.  
s. de Gout porte, non pas pour servir a S. A. ainsi  
que vous pouvez penser, mais pour tacher à accrocher  
les affaires et à Les reculer, Et de tout cela il y a vérité  
toute apparente, Car L'advocat, Alençon, et quelques  
autres malintentionnez ne se sont peu empesché de dire, On  
verra bien du changement aux affaires, quand Mons.<sup>r</sup> de  
gaut sera arrivé à Paris, et monsieur de Zullichem aura  
bien de besogne et sera bien en peine de répondre à tout  
ce qu'on luy objectera j'ay creu qui e'estoit de mon  
devoir de vous informer de ces choses afin que par vostre  
prévidence vous y apportiez les precautions nécessaires,

Monsieur de la Pize vous enverra L'Esript que Mons.<sup>r</sup>  
de Chambrun luy baillera touchant ce qu'il luy dit de  
la part de L'adv. qui continue à L'inquiéter, estant  
sur le point d'espouser, et il n'ose sortir de la maison

*[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*